



## CERTIFICAT D'UTILISATION FINALE

ENGAGEMENT DE NON RE-TRANSFERT, NON EXPORTATION OU  
NON RÉEXPORTATION CONCERNANT LES ALPC MENTIONNEES A  
L'ANNEXE DE LA DECISION (PESC) 2021/38 DU CONSEIL DU 15  
JANVIER 2021

  
N°16203\*01

1. Nom de l'opérateur français :
2. Nom et adresse du destinataire final :
3. Etat d'utilisation finale :
4. Référence de la licence :
5. En cas de contrat ou de commande, références de l'acte : \_\_\_\_\_ du :
6. Produits :

Quantités	Désignation des produits (Tout type de matériels, logiciels, données techniques échangées, notamment dans le cadre de prestations de service – formation, documentation, assistance technique, présentation... – qu'il soit délivré sous forme tangible ou intangible.)

### 7. Certification et engagement du 1<sup>er</sup> destinataire et des intermédiaires éventuels :

#### 7a) Certification et engagement du premier destinataire :

Nous certifions être le 1<sup>er</sup> destinataire des produits indiqués à la rubrique 6.

Sauf livraison au destinataire final indiqué à la rubrique 2 ou à un intermédiaire indiqué à la rubrique 7b, nous nous engageons à ne pas vendre, à ne pas donner, à ne pas prêter, à ne pas transmettre à quiconque et à ne pas transférer ou exporter ces produits, sans l'accord préalable écrit du gouvernement français.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du signataire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Cachet :

7b) Certification et engagement du (ou des) intermédiaire(s) :

Nous certifions recevoir, en tant qu'intermédiaire, tout ou partie des produits indiqués à la rubrique 6.

Sauf livraison au destinataire final indiqué à la rubrique 2 ou à un intermédiaire indiqué à la rubrique 7, nous nous engageons à ne pas vendre, à ne pas donner, à ne pas prêter, à ne pas transmettre à quiconque et à ne pas transférer ou exporter ces produits, sans l'accord préalable écrit du gouvernement français.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du signataire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Cachet :

(Note) La rubrique 7b) peut être dupliquée autant de fois que nécessaire afin d'intégrer toutes les entités intervenant dans le flux entre le 1<sup>er</sup> destinataire et le destinataire final des produits mentionnés à la rubrique 6.

8. Utilisation :

usage militaire     usage de police     garde-côtes ou garde-frontières

tir sportif         chasse

autre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Précisez la nature de l'utilisation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

9. Certification et engagement du destinataire final :

- 9a) Nous certifions être le destinataire final des produits indiqués à la rubrique 6. Nous nous engageons à ne pas vendre, à ne pas donner, à ne pas prêter, à ne pas transmettre à quiconque et à ne pas transférer ou exporter ces produits sans l'accord préalable écrit du gouvernement français. Cet engagement couvre toute nouvelle importation ou tout nouveau transfert (rechanges, outillage, produit réparé, formation...) liés à la mise en œuvre opérationnelle de ces produits.

Nous certifions que les produits ne seront pas utilisés à des fins autres que l'utilisation déclarée en rubrique 8.

Pour les matériels complets (catégories a) et b) de l'annexe de la décision (PESC) 2021/38 du Conseil du 15 janvier 2021) :

- Nous nous engageons à avertir le gouvernement français en cas de perte ou de vol des produits.
- Nous nous engageons à ce que les produits soient détruits après déclassement.
- Nous nous engageons à assurer une gestion sûre et sécurisée des produits, et notamment des stocks où ces produits seront entreposés.

Nous reconnaissons que l'accord préalable du gouvernement français n'est pas nécessaire :

- Dans le cas d'un retour définitif ou temporaire de produits auprès de l'opérateur indiqué à la rubrique 1, sur un site situé en France, pour lequel nous nous engageons à mettre à la disposition du gouvernement français, sur sa demande, les éléments permettant d'attester de ce retour ;
- Dans le cas de l'utilisation des produits par des forces armées, identifiées comme destinataire final, dans le cadre d'opérations nationales, internationales, d'entraînements et de manœuvres, et dans la mesure où les produits restent en permanence sous leur entière responsabilité ;
- Lorsque l'exportation ou le transfert des produits depuis la France n'est que temporaire et pour permettre leur restitution à l'opérateur indiqué à la rubrique 1.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du signataire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Cachet :

- 9b) Nous certifions que les produits indiqués à la rubrique 6 sont destinés à une opération d'intégration dans nos propres fabrications ou de transformation substantielle par nos soins.

Nous nous engageons à ne pas vendre, à ne pas donner, à ne pas prêter, à ne pas transmettre à quiconque et à ne pas transférer ou exporter ces produits non intégrés ou transformés, sans l'accord préalable écrit du gouvernement français.

Nous nous engageons également à ne pas vendre, à ne pas donner, à ne pas prêter, à ne pas transmettre à quiconque et à ne pas transférer ou exporter les produits indiqués à la rubrique 6 non destinés à être intégrés ou transformés (documentation, outillage, accessoires, rechanges...).

Ces engagements couvrent toute nouvelle importation ou tout nouveau transfert (rechanges, outillage, produit réparé, formation...) liés à la mise en œuvre opérationnelle de ces produits.

Nous certifions que les produits ne seront pas utilisés à des fins autres que l'utilisation déclarée en rubrique 8.

Tant que les matériels complets (catégories a) et b) de l'annexe de la décision (PESC) 2021/38 du Conseil du 15 janvier 2021) demeurent sous notre responsabilité :

- Nous nous engageons à avertir le gouvernement français en cas de perte ou de vol des produits.
- Nous nous engageons à ce que les produits soient détruits après déclassement.
- Nous nous engageons à assurer une gestion sûre et sécurisée des produits, et notamment des stocks où ces produits seront entreposés.

Nous reconnaissons que l'accord préalable du gouvernement français n'est pas nécessaire :

- Dans le cas d'un retour définitif ou temporaire de produits auprès de l'opérateur indiqué à la rubrique 1, sur un site situé en France, pour lequel nous nous engageons à mettre à la disposition du gouvernement français, sur sa demande, les éléments permettant d'attester de ce retour ;
- Dans le cas de l'utilisation des produits par des forces armées, identifiées comme destinataire final, dans le cadre d'opérations nationales, internationales, d'entraînements et de manœuvres, et dans la mesure où les produits restent en permanence sous leur entière responsabilité ;
- Lorsque l'exportation ou le transfert des produits depuis la France n'est que temporaire et pour permettre leur restitution à l'opérateur indiqué à la rubrique 1.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du signataire: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Cachet:

10. Certification du gouvernement de l'Etat du destinataire final :

Nous certifions que le destinataire final indiqué à la rubrique 2 est autorisé à acquérir les produits mentionnés à la rubrique 6.

- 10a) Nous nous engageons par ailleurs à ne pas autoriser le transfert, l'exportation, la revente, le prêt, le don et la transmission des produits indiqués à la rubrique 6, hors du territoire de l'Etat cité à la rubrique 3, sans l'accord préalable écrit du gouvernement français. Cet engagement couvre toute nouvelle importation ou tout nouveau transfert (rechanges, outillage, produit réparé, formation...) liés à la mise en œuvre opérationnelle de ces produits.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du signataire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Cachet :